

Référence : C.N.45.2018.TREATIES-IV.4 (Notification dépositaire)

PACTE INTERNATIONAL RELATIF AUX DROITS CIVILS ET POLITIQUES
NEW YORK, 16 DÉCEMBRE 1966

TURQUIE : NOTIFICATION EN VERTU DU PARAGRAPHE 3 DE L'ARTICLE 4¹

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

L'action susmentionnée a été effectuée le 19 janvier 2018.

(Traduction) (Original : anglais)

2018/13354886

Le 19 janvier 2018

Excellence,

En référence à nos lettres datées du 21 juillet 2016, 14 octobre 2016, 9 janvier 2017, 19 avril 2017, 24 juillet 2017 et 19 octobre 2017 concernant l'état d'urgence déclaré par le Gouvernement de la Turquie conformément à la Constitution turque et à la Loi n° 2935 relative à l'état d'urgence, je vous prie de trouver ci-joint la traduction en anglais de la décision n° 1178 du 18 janvier 2018².

Cette décision proroge l'état d'urgence pour une période de trois mois à partir d'aujourd'hui, 19 janvier 2018.

La présente lettre constitue une notification aux fins visées à l'article 4 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

¹ Voir notification dépositaire C.N.683.2017.TREATIES-IV.4 du 26 octobre 2017 (Notification en vertu du paragraphe 3 de l'article 4 : Turquie).

² Le texte de la décision n° 1178 a été déposé auprès du Secrétaire général et est disponible pour consultation.

À l'attention des Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications dépositaires sont publiées uniquement en format électronique. Elles sont mises à la disposition des missions permanentes auprès des Nations Unies sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse « <http://treaties.un.org> », sous la rubrique "Notifications dépositaires (CNs)". En outre, les missions permanentes et toute autre personne intéressée peuvent s'inscrire aux "Services automatisés d'abonnement" pour recevoir les notifications dépositaires par courrier électronique, qui sont également disponibles à l'adresse « https://treaties.un.org/Pages/Login.aspx?lang=_fr ».

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'assurance de ma très haute considération.

(signé)
Güven Begeç
Représentant permanent adjoint
Chargé d'affaires par intérim

Le 22 janvier 2018



À l'attention des Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications dépositaires sont publiées uniquement en format électronique. Elles sont mises à la disposition des missions permanentes auprès des Nations Unies sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse « <http://treaties.un.org> », sous la rubrique "Notifications dépositaires (CNs)". En outre, les missions permanentes et toute autre personne intéressée peuvent s'inscrire aux "Services automatisés d'abonnement" pour recevoir les notifications dépositaires par courrier électronique, qui sont également disponibles à l'adresse « https://treaties.un.org/Pages/Login.aspx?lang=_fr ».